

La négo dans le sens inverse de l'entonnoir !



ÉVOLUTION DE LA NÉGO : CONSTATS

Au 21 avril 2010, nous en sommes rendus à trente rencontres avec les représentants patronaux de la table francophone S3 et, à ce jour, aucun espoir de règlement pour le personnel de soutien scolaire n'est en vue à court terme.

Depuis notre dépôt syndical, nous avons mis tous les efforts nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'un règlement satisfaisant au 31 mars 2010 et, à cet effet, nous avons posé des gestes concrets.

LESQUELS ?

- **Dépôt d'un projet de relance le 28 mars 2010** en indiquant à la partie patronale huit blocs prioritaires à atteindre pour le 31 mars 2010, incluant des sujets à discuter après le 31 mars 2010 et en retirant certains blocs de notre demande.
- À la suite de la rencontre des présidences des centrales syndicales avec la présidente du Conseil du trésor et des ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Santé et des Services sociaux le 29 mars 2010, la partie patronale demande de restreindre encore la demande syndicale.
- Nous avons fait des efforts en ce sens : réaménagement des huit priorités du 28 mars 2010 en trois blocs et qui ont été présentés à la partie patronale le 7 avril dernier après l'adoption par les déléguées et délégués du Conseil fédéral.
- Une quinzaine de demandes syndicales sont toujours au jeu regroupées sous trois blocs :
 - Bloc 1 : employabilité et accessibilité aux postes
 - Bloc 2 : adaptation scolaire
 - Bloc 3 : organisation du travail
- Nous avons également démontré certaines ouvertures à des demandes patronales en leur demandant de préciser certaines d'entre elles.

QUE DOIT-ON PENSER DES GESTES CONCRETS FOURNIS PAR LA PARTIE PATRONALE ?

- Le dépôt patronal initial comportait vingt-deux demandes et, à ce jour, on y retrouve encore seize demandes puisqu'elle n'en a retiré que six.
- Jusqu'au 21 avril 2010, il nous était très difficile de déterminer les moyens que la partie patronale envisageait pour atteindre ses objectifs.
- À chacune de ses présentations, elle précisait ses objectifs à atteindre sans toutefois en donner les moyens et, à nos questions, elle indiquait que les deux parties doivent en discuter.
- Cependant, lors de la rencontre du 21 avril 2010, le chat sort du sac et nous constatons que la partie patronale, contrairement à la demande qu'elle a faite à la partie syndicale de réduire ses demandes à deux ou trois priorités, fait le contraire : elle en ajoute.
- La très grande majorité des demandes patronales est maintenue et voire même augmentée.
- À ce jour, elle a démontré très peu d'ouverture face aux demandes syndicales.

- À ce jour, il y a très peu de discussions sur le fond des demandes syndicales.

La souplesse et la flexibilité des conventions collectives sont toujours au cœur des demandes patronales et ont été confirmées lors de la présentation le 21 avril dernier de sept fiches patronales. Voici les moyens visés par la partie patronale pour les atteindre :

- En tenant compte du plan d'intervention, si celui-ci prévoit le maintien de la ressource d'une année à l'autre.
- En prévoyant que l'obligation de créer des postes comportant le plus grand nombre d'heures en service de garde n'occasionne pas une amplitude de travail plus grande que 12 heures par jour.
- En augmentant la limite du 50 km à l'étendue du territoire de la commission, sous réserve d'un maximum de 100 km.
- En réduisant le nombre des périodes d'affichage des postes vacants de trois à deux par année.
- En retirant le droit d'une salariée ou d'un salarié en période d'essai ou en période d'adaptation de poser sa candidature à un autre poste.
- En introduisant un processus d'affectation temporaire jusqu'au 1^{er} juillet lorsqu'une salariée ou un salarié veut exercer son droit de retour lors d'une période d'adaptation.
- En restreignant les libérations syndicales pour les déléguées et délégués en SDÉ.
- En permettant à la commission d'abolir des postes dans le secteur général à une date qu'elle détermine située entre le 1^{er} juillet et la rentrée scolaire.

Nous ignorons toujours les surprises que peuvent nous réserver les huit autres fiches patronales encore au jeu dont les moyens ne nous ont pas encore été présentés.

Il va sans dire que la partie patronale tente, par la stratégie qu'elle adopte et les revendications qu'elle soutient, à augmenter son droit de gérance et outrageusement récupérer dans les droits des membres.

MÉDIATION

Compte tenu que le menu patronal est encore très étoffé et, qu'à ce jour, l'atteinte d'un règlement satisfaisant à court terme est à peu près inatteignable, la FPSS dépose aujourd'hui même une demande de médiation auprès du ministère du Travail du Québec et demande la nomination d'un médiateur.

ACTION - MOBILISATION

Nous en sommes rendus à devoir démontrer notre solidarité et à faire preuve d'une mobilisation à toute épreuve pour conserver nos droits et améliorer notre qualité de vie au travail, c'est pourquoi il y aura la tenue d'assemblées générales d'ici le 28 mai 2010 afin de rechercher un mandat de grève légale.



Pour toute information supplémentaire sur le déroulement de la négociation 2010, nous vous invitons à être vigilant sur l'information de votre syndicat local, à consulter régulièrement le site de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) www.fpss.qc.net à l'icône « Négociation 2010 » ainsi que celui de la CSQ www.csq.qc.net à l'icône « Négociation 2010 ».



Coordonnées de votre syndicat local :